

# CHASSEURS





MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## CHASSEURS ou anciens chasseurs

N'attendez plus pour créer  
**VOTRE COMPTE SIA**

**!** Date limite  
**le 31 décembre 2024**  
pour conserver vos droits  
à **détenir une arme\***



Pour créer son compte en quelques minutes :  
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

*En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier,  
ou auprès de sa fédération départementale de la chasse*

(\*) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.  
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.



## **VOUS ÊTES CHASSEUR\* (OU ANCIEN CHASSEUR) ET VOUS DÉTENEZ AU MOINS UNE ARME<sup>(1)</sup> ? N'OUBLIEZ PAS DE CRÉER VOTRE COMPTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 !**

\* avec permis de chasser validé ou non

(Délai impératif - Décret du 27/06/2024)



Il ne reste que quelques semaines pour vous mettre en règle avec la réglementation sur les armes à feu.

Votre préfecture, votre fédération départementale de la chasse, votre armurier ou vos proches peuvent vous aider à créer un compte.

*Un acte qui compte : j'ai un compte, j'aide à la création de comptes !*

### **Pourquoi créer son compte ?**

- ✓ Capacité à acquérir, faire réparer et vendre une arme à feu
- ✓ Simplification des démarches administratives
- ✓ Gestion directe de son compte : actualisation des armes enregistrées, changement d'adresse, lien avec la préfecture...
- ✓ Facilité à démontrer la propriété de l'arme en cas de contrôle
- ✓ Indication de la perte ou du vol d'une arme
- ✓ Edition de la carte européenne d'arme à feu numérique



**Pour créer son compte en quelques minutes :  
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>**



### **Si je n'ai pas de compte SIA au 31 décembre 2024**

Je détiens mon arme<sup>(2)</sup> en contradiction avec la réglementation ←

*"Tout détenteur d'armes est tenu de créer un compte" - Décret du 27/06/2024*

Je ne peux ni acheter, ni vendre, ni faire réparer mon arme<sup>(3)</sup> ✗

(1,2,3) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.  
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.